



Le Conseil national de la transition écologique depuis 2012

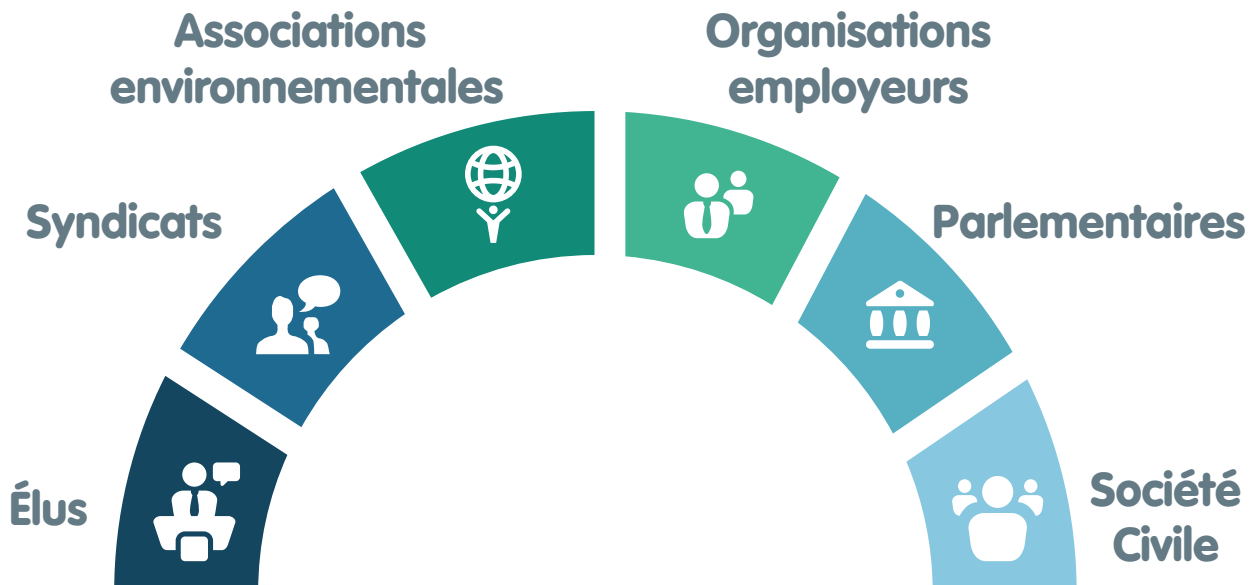


“ Le Conseil national de la transition écologique (CNTE) qui rassemble les parties prenantes du développement durable, est un acteur essentiel du dialogue environnemental. J'ai voulu qu'il soit une instance de discussions entre l'État, les élus, les collectivités locales, les associations et les partenaires sociaux et qu'il accompagne la mise en œuvre de l'ensemble de la politique environnementale de la France. C'est aussi un lieu d'interpellation et d'alerte. Son travail est considérable et il a permis d'accélérer la transition écologique et énergétique, au cœur de mon action ministérielle ”



Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
en charge des Relations internationales sur le climat

Le CNTE, une instance représentative du dialogue environnemental, 6 collèges, 50 membres



Le CNTE, une instance incontournable du dialogue environnemental

Durant ces cinq années, le CNTE s'est réuni 29 fois en réunions plénières et a été consulté sur des stratégies nationales relatives au développement durable et sur des projets de lois concernant notamment l'environnement, l'énergie.

▲ **La transition énergétique**, notamment le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte ainsi que la programmation pluriannuelle de l'énergie ou l'adaptation au changement climatique.

▲ **La biodiversité**, notamment le projet de loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

▲ **La modernisation du droit de l'environnement et participation du public.**

▲ **La préparation des Conférences environnementales de 2014 et 2016.**

▲ **Le développement durable**, en particulier la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 et désormais les Objectifs de développement durable (ODD).



Le CNTE a rendu 25 avis sur des sujets phares de l'action du ministère

Le CNTE a rendu 25 avis, à retrouver sur www.developpement-durable.gouv.fr/cnte#e4. Ils portent sur :

- **la transition énergétique** avec le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte et particulièrement les projets de programmation pluriannuelle de l'énergie ;
- **la biodiversité**, sur le projet de loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
- **l'environnement-santé**, sur le projet de stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens ;
- **la modernisation du droit de l'environnement et la participation du public**, notamment sur les ordonnances relatives à la démocratisation du dialogue environnemental, à l'autorisation environnementale ou à l'évaluation environnementale ;
- **le développement durable**, à propos du projet de stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 et de son rapport de mise en œuvre ;
- **l'urbanisme**, sur le projet d'ordonnance relative à l'articulation des procédures d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement.

Dans le cadre de sa gouvernance, il s'est appuyé sur 7 commissions spécialisées :

▲ **2 commissions permanentes** : une commission sur les indicateurs de développement durable (une quinzaine de réunions), une commission relative à l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) (en cours d'installation).

▲ **5 commissions spécialisées**, dont le mandat a pris fin : sur le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte, sur la modernisation du dialogue de l'environnement (une quinzaine de réunions et sept groupes de travail, entre 2014 et 2016), sur la démocratisation du dialogue environnemental (dix réunions en 2015), sur le suivi de la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité (huit réunions 2015/2016 + organisation des Assises de la biodiversité à Dijon en 2015), sur les engagements volontaires pour la SNTEDD.



Le CNTE a contribué aux réflexions et aux travaux du ministère en charge de l'environnement, avec un rôle clef dans l'exercice des conférences environnementales

Le CNTE rassemble un important réseau de parties prenantes qu'il mobilise régulièrement sur les différentes thématiques portées par le ministère en charge de l'environnement sur lesquelles il est sollicité.

Ce réseau a notamment permis de rassembler, les 6 et 7 juin 2016, près de 200 experts dans des ateliers portant sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU en 2015.

Le CNTE est l'un des acteurs clefs des conférences environnementales annuelles, moment privilégié pour aborder avec les ministres toutes les dimensions sociétales de la transition écologique. Force de proposition quant aux thèmes à aborder, il établit en commissions spécialisées un diagnostic et propose les mesures qui seront débattues lors de la Conférence.

Durant ces conférences, ses membres discutent avec les représentants du gouvernement afin de rechercher des consensus sur chaque thème. Les conférences ont permis, d'une part, de renforcer le dialogue environnemental et, d'autre part, de co-construire des mesures qui ont donné lieu à des réalisations politiques fortes que le ministère a portées et mises en œuvre.





Le Conseil national de la transition écologique depuis 2012

Les chiffres clés

Le CNTE

30
réunions plénières

25 avis
7 commissions
spécialisées

Le CNTE,
un acteur clef
des Conférences
environnementales :

16
tables rondes de 2012 à 2017,
16 commissions spécialisées
(une pour chaque table ronde) avec
une priorité donnée aux sujets
santé-environnement, énergie -
climat et biodiversité.

À l'issue des
quatre conférences
environnementales :

448
mesures accompagnées d'actions
complémentaires ont été prises par le
gouvernement pour accélérer la transition
écologique. Le CNTE a suivi ensuite la mise
en œuvre de la feuille de route adoptée
par le gouvernement à l'issue
des conférences.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/cnte>

Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT